**

**FORMULAIRE D’INSCRIPTION ET CONTRAT DE LOCATION**

Table des matières

Formulaire d’inscription ............................................................................... 3 à 5

Contrat de location ..................................................................................... 6 à 12

**FORMULAIRE D’INSCRIPTION**

SAMEDI LE 27 SEPTEMBRE 2024

**Coordonnées:**

Nom de l'entreprise: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Personne à contacter : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Numéro de téléphone à publier: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Numéro de cellulaire: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Site Internet : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Types et coûts des kiosques :**

Veuillez cocher parmi les choix suivants...

* 60$/ jour, taxes en sus., pour un kiosque avec une face de vente + 1 table.

Nb. De kiosque \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

* 10$/ jour, taxes en sus, pour branchement électrique

**Dégustation :**

Prévoyez-vous faire déguster vos produits?

Oui \_\_ Non \_\_

Si oui, nommez les produits : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Emplacement :**

Avez-vous des spécifications particulières. Si oui, indiquer la raison.

Oui \_\_ Non \_\_

Si oui, pour quelle raison ?

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Véhicule :**

Votre véhicule doit-il être stationné à proximité de votre kiosque ?

Oui \_\_ Non \_\_

Si oui, pour quelle raison et quel type de véhicule avez-vous?

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Besoins électriques :**

Veuillez indiquer, s’il y a lieu, la liste des appareils électriques que vous utiliserez lors du marché, ainsi que l’ampérage de ceux-ci.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

N.B. La fête des récoltes ne peut garantir de répondre à toutes les demandes du locataire, mais prendra celles-ci en considération à des fins de logistiques et organisationnelles.

**Autres informations (si applicable):**

Numéro d’enregistrement de l’entreprise :

––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––

Numéro de permis de transformation :

––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––

Numéro de permis de vente de boisson alcoolisée artisanale :

––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––

Autre : ––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––

––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––––

\*Joindre un certificat de conformité biologique (si applicable)

**CONTRAT DE LOCATION**

Entre : Ferme Entre Ciel & Terre

7 Trait-Carré  
Sainte-Anne-des-Plaines  
J5N 4C9

FÊTE DES RÉCOLTES

Ci-après appelé « PROPRIÉTAIRE »

Et : Nom de l’entreprise : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Ville et code postal : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Ci-après appelé « LOCATAIRE »

Événement : FÊTE DES RÉCOLTES

Date : 27 SEPTEMBRE 2024

Lieu : Ferme Entre Ciel et Terre, 7 Trait-Carré, Sainte-Anne-des-Plaines, J5N 4C9

Heures d’ouverture : De 10 h 00 à 15 h 00

Lesquelles parties conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1

LOCATION D’UN ESPACE POUR UN KIOSQUE

1.1 LE PROPRIÉTAIRE s’engage à louer au LOCATAIRE, sur réception du paiement et de toutes documentations pertinentes exigées, un espace de vente incluant les éléments suivants :

• Le nombre de kiosques demandés dans le formulaire d’inscription;

• L’évènement se fait sous un gros chapiteau, votre espace sera de 32 pieds2.

• Le montage et le démontage du chapiteau, des tables et des branchements électriques ;

• Un espace de stationnement réservé ;

• Un branchement électrique de 15 ampères, si demandé dans le formulaire d’inscription ;

• Accès à un point de service pour de l’eau courante.

1.2 L’emplacement de l’espace loué sera transmis au LOCATAIRE lors de son arrivé. LE PROPRIÉTAIRE tiendra compte des demandes du LOCATAIRE inscrites sur le formulaire d’inscription, mais ne peut le garantir.

1.3 Le LOCATAIRE peut louer plus d’un kiosque.

1.4 LE PROPRIÉTAIRE tentera de fournir au LOCATAIRE les branchements électriques nécessaires mais ne peut garantir un approvisionnement supérieur à 15 ampères.

ARTICLE 2

2.1 DOCUMENTATION PERTINENTE DU LOCATAIRE

Le LOCATAIRE s’engage à déposer au PROPRIÉTAIRE, lors de la signature du présent contrat, les renseignements suivants :

• Le formulaire d’inscription dûment complété et signé;

• Une copie du certificat de police d’assurance de l’entreprise en responsabilité civile ou l’assurance habitation (responsabilité civile) ;

• Une copie, s’il y a lieu, de tout permis émis par le MAPAQ, Certification biologique, permis Santé Canada ou la RACJ autorisant le locataire à vendre ou servir ses produits sur les lieux du marché ;

• Le paiement de votre location d’espace en virement interac.

ARTICLE 3

3.1 PRODUITS

Le LOCATAIRE s’engage à vendre sur le site de la fête des produits agroalimentaires, produits ou transformés par lui-même. La revente de produits agroalimentaires, ne sera acceptée sur le site du marché que sur autorisation préalable écrite par Le PROPRIÉTAIRE.

Le PROPRIÉTAIRE accordera au LOCATAIRE l’**exclusivité** de sa gamme de produits. Le PROPRIÉTAIRE se réserve le droit de refuser un exposant offrant des produits équivalents ou similaires à d’autres exposants déjà locataires d’un espace sur le site.

ARTICLE 4

RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES DU LOCATAIRE

4.1 DURÉE ET COÛTS

Pour la location d’un espace de vente au PROPRIÉTAIRE, le LOCATAIRE s’engage à payer la totalité des frais suivants :

**100% de la facture payable au plus tard le 1er août 2025**

√ 60 $/jour, taxes en sus., pour un kiosque comprenant :

o Une (1) table

o Un espace 32 pieds2

AU BESOIN SEULEMENT

√ Frais en électricité

o 10$/jour supplémentaire, taxes en sus, pour un branchement de 15 ampères

4.2 ESPACE DE LOCATION

Le LOCATAIRE s’engage à maintenir son espace de location propre à la satisfaction et à l’entière discrétion du PROPRIÉTAIRE en fonction des normes et standard généralement reconnus dans ce secteur d’activités.

4.3 ARRIVÉE ET DÉPART DU LOCATAIRE

Le LOCATAIRE s’engage à être présent au marché pour toute la journée à laquelle il s’est inscrit. Le LOCATAIRE s’engage également à sortir son véhicule du site du PROPRIÉTAIRE au plus tard à 9 h 00 et à faire entrer son véhicule au plus tôt à 15 h 00, pour le montage et le démontage de son kiosque. De plus, la voie publique ne peut, en aucun cas, ni avant, ni pendant, ni après être entièrement bloquer par un véhicule ou des véhicules. Nous devons en tout temps prévoir qu’un véhicule d’urgence peut circuler sur le chemin d’accès.

4.4 ABSENCE DU LOCATAIRE

Le LOCATAIRE doit aviser la personne responsable (Le PROPRIÉTAIRE) en cas d’absence, au plus tard le lundi précédent l’événement. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d’absence ou de retard 45 jours avant l’évènement.

4.5 INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS

Le LOCATAIRE s’engage à ne pas modifier les infrastructures et équipements en location sans l’autorisation au préalable du PROPRIÉTAIRE.

4.6 ASSURANCES

Le LOCATAIRE doit, en tout temps pendant la durée de l’entente, souscrire et maintenir en vigueur une assurance en responsabilité civile pour son entreprise, ses mandataires, employés et bénévoles d’une valeur d’au moins deux millions (2 000 000 $) de dollars relativement aux blessures corporelles et aux empoisonnements alimentaires incluant les décès, ainsi qu’aux dommages aux biens provenant de tous événements.

4.7 RESPONSABILITÉS

Le LOCATAIRE dégage Le PROPRIÉTAIRE de toute responsabilité pour dommages, de quelque nature qu’ils soient et causés à qui que ce soit, qui peuvent résulter ou découler des activités du LOCATAIRE effectuées dans le cadre du contrat, de ses mandataires ou préposés.

ARTICLE 5

CLAUSES GÉNÉRALES

5.1 MÉDIATION

Les parties conviennent que tout désaccord ou différend relatif à la présente convention ou découlant de son interprétation ou de son application sera soumis à une médiation.

5.2 DEMANDE DE LOCATION D’ESPACE

Toute demande de location d’une surface d’exposition doit être faite au moyen du présent contrat, lequel doit être dûment signé. Le PROPRIÉTAIRE se réserve le droit de refuser toute demande de location s’il estime que les produits ou services présentés ne sont pas compatibles avec le caractère et les objectifs généraux de l’événement.

5.3 ANNULATION PAR LA FERME

Le PROPRIÉTAIRE se réserve le droit de changer la date, les lieux et la durée de de la fête ou de l’annuler en partie ou en totalité. Cependant, si de tels cas survenaient, le LOCATAIRE pourra mettre fin au contrat et aura droit au remboursement des montants d’argent payés, tel que le permet le présent contrat.

5.4 SERVICE DE SÉCURITÉ

Le PROPRIÉTAIRE s’engage à prendre des précautions raisonnables pour assurer la protection du site. Le PROPRIÉTAIRE ne peut toutefois garantir ni la sécurité des personnes, ni la protection des biens.

5.5 ANNULATION PAR L’EXPOSANT

Un remboursement total du coût de la location d’espace et de l’installation est prévu si un avis écrit d’annulation du LOCATAIRE nous parvient au moins 45 jours avant l’ouverture de l’événement. Il n’y aura aucun remboursement pour une annulation reçue moins de 45 jours avant l’ouverture. Le PROPRIÉTAIRE pourra reprendre possession de tout espace abandonné ou laissé vacant au moment de l’ouverture de la Fête.

5.6 SOUS-LOCATION

Le LOCATAIRE ne peut, sans l’autorisation écrite du PROPRIÉTAIRE sous-louer tout ou en partie son emplacement, ou exposer à l’intérieur de cet espace tout autre produit que ceux fabriqués et tenus par le locataire durant le cours normal de ses opérations. Dans le cas d’une sous-location autorisée, le sous-locataire doit fournir les mêmes documents qu’un LOCATAIRE et payer les frais exigés.

5.7 RÈGLEMENTS POUR SERVICE D’ALIMENTS

Le LOCATAIRE s’engage à respecter les normes d’hygiène et de salubrité du MAPAQ en tout temps. Les titulaires de permis de production de boissons artisanales s’engagent à se soumettre à la règlementation de la Régie des alcools et des jeux.

5.8 RÈGLEMENTS SUR LES KIOSQUES

A) Aucun arrière-plan ne peut être disposé de manière à obstruer, bloquer ou gêner la visibilité d’un kiosque attenant.

B) Les aires de circulation ne peuvent être utilisés à des fins d’exposition ou pour la sollicitation.

C) Le LOCATAIRE pourra faire déguster gratuitement ses produits en vente.

D) Le LOCATAIRE doit étiqueter ses produits (indiquer le prix).

E) Le LOCATAIRE doit maintenir son kiosque ouvert et le doter d’un personnel suffisant durant les heures d’exposition, à moins que Le PROPRIÉTAIRE n’en décide autrement préalablement et expressément.

F) Le LOCATAIRE s’engage à être autonome dans les paiements.

5.9 ACCÈS À UN RÉSEAU

Le LOCATAIRE s’engage à être autonome dans son accès web (Internet). Il n’y aura pas de connexion WIFI fournit par Le PROPRIÉTAIRE.

5.10 DROIT À L’IMAGE

Le LOCATAIRE autorise la prise de photos et de vidéos pendant l’événement et consent à ce que le matériel capté demeure la propriété du PROPRIÉTAIRE. Le matériel audio et/ou vidéo pourra être publié sur les réseaux sociaux ainsi que sur le site Web de la Fête des Récoltes et de la Ferme Entre Ciel & Terre.

5.11 RESPECT ET RÈGLEMENTS

Le PROPRIÉTAIRE se réserve le droit de prendre toute action et d’effectuer tout changement   
jugé nécessaire pour assurer le bon fonctionnement et la gestion de l’événement.   
Initiales \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le LOCATAIRE s’engage à respecter son environnement physique, à laisser son espace propre, à appliquer, dans la mesure du possible, des principes de bonnes gestions des matières résiduelles, à ne pas empiéter sur les espaces publiques ni sur les espaces réservés aux autres locataires.

Initiales \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le LOCATAIRE s’engage à respecter l’évènement la FÊTE DES RÉCOLTES, de même que ses règlements, l’organisation et les employés mandatés pour gérer la fête, la ferme, les autres locataires présents et ce, tant sur les lieux et qu’en dehors des lieux de la Fête, et à partir du moment où il signe le présent contrat.

Initiales \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le LOCATAIRE reconnait qu’à défaut de respecter les dispositions prévues au présent contrat, Le PROPRIÉTAIRE pourra l’expulser définitivement de l’événement et ce, sans autre avis ni délai.

Initiales \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le LOCATAIRE autorise la prise de photos et de vidéos pendant l’événement et consent à ce que le matériel capté demeure la propriété du PROPRIÉTAIRE. Le matériel audio et/ou vidéo pourra être publié sur les réseaux sociaux ainsi que sur le site Web de la Fête des Récoltes et de la Ferme Entre Ciel & Terre.

Initiales \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le LOCATAIRE reconnaît être l’unique responsable de l’application et du respect de toutes les mesures sanitaires et sécuritaires imposées par le gouvernement du Québec pour les visiteurs de son kiosque ainsi que ses employés pour l’exploitation de son kiosque dans le cadre du marché.

Initiales \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le LOCATAIRE déclare être présent à l’évènement à ses risques et périls. Ce dernier dégage les organisateurs de l’évènement, La Ferme Entre Ciel et Terre de toute responsabilité quant à tout type de dommages, propagation, contamination, ect.

Initiales \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

En foi de quoi, les parties ont signé ce \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ 2025.

SIGNATURE

Le LOCATAIRE \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Le PROPRIÉTAIRE\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**JOINDRE TOUS LES DOCUMENTS DEMANDÉS**

• Le formulaire d’inscription dûment complété et signé;

• Une copie du certificat de police d’assurance de l’entreprise en responsabilité ou l’assurance habitation (responsabilité civile) ;

• Une copie, s’il y a lieu, de tout permis émis par le MAPAQ, Certification biologique, Permis Santé Canada ou la RACJ autorisant le locataire à vendre et/ou servir ses produits sur les lieux du marché ;

• Le paiement des frais de location à 100% de la facture, au plus tard pour le 1er août 2025, par virement interac. (Voir détails ici-bas)

**ET TRANSMETTRE TOUS LES DOCUMENTS**

Par courriel : [fetedesrecoltessadp@gmail.com](mailto:fetedesrecoltessadp@gmail.com)

**PAIEMENT**

Virement interac :

À l’adresse courriel : [fetedesrecoltessadp@gmail.com](mailto:fetedesrecoltessadp@gmail.com)

Question du virement interac : Fête des récoltes

Mot de passe du virement interac : **RECOLTES**

**QUESTION**

Pour toutes questions, contactez-nous par téléphone :

450 821-1847 (Léanne Larocque-Bordeleau) 514-605-8462 (Vincent Guénette)

Ou par courriel : [fetedesrecoltessadp@gmail.com](mailto:fetedesrecoltessadp@gmail.com)